

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le lundi 5 juin 2023 à 18 h 45, à la salle Fleur-de-Lys au 28, 2e Rue Nord à Béarn.

Présences :

M. Luc Lalonde, maire
Mme Sonia Beauregard, conseillère
Mme Céline Lepage, conseillère
M. Luc Turcotte, conseiller
M. Daniel Parent, conseiller
M Rock Arpin, conseiller

Absence :

M. Mario Ouellet, conseiller

Autre présence:

Mme Lynda Gaudet, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation du projet de règlement
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La rencontre débute à 18 h 47.

Tel que prévu par la loi, la présente assemblée publique de consultation sur le règlement 501 a fait l'objet d'un avis public affiché le 15 mai 2023 et publié dans le journal Le Reflet.

2. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le maire présente le projet de règlement sur la garde de poules. Le but de ce dernier est de prévoir les règles relatives à la garde de poules dans le périmètre urbain de la municipalité, incluant l'obligation pour la personne intéressée d'obtenir un certificat d'autorisation pour la construction d'un poulailler.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions portent sur l'abattage des poules, l'application du règlement, l'émission des permis et l'obligation pour les locataires d'avoir l'autorisation de leur propriétaire pour avoir des poules sur la propriété.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La réunion prend fin à 19 h.

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

Maire

Directrice générale et greffière.-très.

« Je, Luc Lalonde maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire